

## **PROTECTION SOCIALE :** **redonner toute sa place au salaire et, ce faisant, à la cotisation.**

Une courte note intitulée " Évolution de la structure des recettes finançant la protection sociale " mise en ligne par le HCFIPS (1) vient d'être mise en ligne. Ces huit pages, non analytiques, uniquement descriptives, mettent clairement en lumière comment le libéralisme, sur ces 40 dernières années, sape délibérément la protection sociale qui, en France, dépend avant tout du salaire, via son aspect socialisé, au travers des cotisations sociales.

C'est l'occasion aussi d'un rapide rappel. Un salaire (le salaire **total**) comprend trois parts : le salaire dit "**net**" perçu par le salarié; le salaire dit "**brut**" est constitué du salaire net auquel s'ajoutent les **cotisations** dites **salariales** (et la CSG et la CRDS depuis leur création, respectivement en 1991 et 1996), directement versées à la Sécu pour l'essentiel. Enfin le salaire brut est complété par les **cotisations de l'employeur**, pour constituer le salaire total.

On sait combien, au nom de la compétitivité, le libéralisme agit en faveur d'un salaire net "contenu" (recul de 10 points de la masse salariale dans le PIB en 40 ans, gel du point dans la fonction publique depuis 10 ans...). On se penche moins sur la part socialisée (cotisations salariales et des employeurs) tant l'on nous rabâche qu'il s'agit-là de "charges". L'un des derniers exemples en date : au nom d'une amélioration du salaire net, donc du pouvoir d'achat, la suppression par Macron en 2018 dans le secteur privé des cotisations salariales chômage (2,4 du brut) et maladie (0,75 %). Baisse de 3,15 % des revenus des caisses de la Sécu ? Non pas : l'opération est neutre pour l'Etat - qui ne compense rien de ces exonérations - mais bascule le moins perçu sur la CSG, qui est un impôt... notamment payé par les retraités. Lesquels sont bombardés financeurs des caisses de chômage alors qu'ils ne peuvent eux même en être frappé ! (D'où leur mobilisation, à l'époque, en vain.) Mais pour les chômeurs, cela n'a pas loupé : un an après était annoncée une *Nième* réforme de l'assurance chômage. Mise en sommeil du fait de la crise sanitaire - qui n'est pas terminée - la voici qui ressort en ce moment même. 40 % des ayants-droits vont y perdre, jusqu'à un tiers de leur indemnité...

Les cotisations ne sont pas des "charges", mais du **salaire**. En 1945, principalement en unifiant des dispositifs préexistants au travers de la mise en place du **régime général**, la création de la Sécu a confirmé le fait que le salaire allait au delà de la simple rémunération d'une tâche réalisée par un salarié afin de mettre ce dernier à l'abri des aléas de la vie : maladie, accidents du travail, aides à la famille, vieillesse puis, plus tardivement (1970), chômage. L'originalité française est donc d'inclure la protection sociale au salaire, rendue de fait collective par le prélèvement " à la source" (= les cotisations) d'un pourcentage identique pour l'ensemble des salariés, contrairement aux pays anglo-saxons où elle est de nature individuelle et assurancielles (par adhésion - ou non, car "facultative" - à des caisses privées).

Or le salaire (**salaire total**, toutes cotisations confondues, salarié et employeur) n'émane que du travail produit par les producteurs, c'est-à-dire les salariés. S'ils fabriquent une voiture, la **valeur** de celle-ci n'excède pas le coût de ce qui a permis de la fabriquer : matières premières, y compris leur transport et la transformation de celles-ci, machines outils, etc. Mais au cœur de la convention capitaliste se trouve la **survaleur** (ou plus-value) engendrée par la **vente** de la voiture finie. Cette survaleur ("gain monétaire" au delà de la valeur "brute" de la voiture qui conduit à sa **valeur**

**marchande**) peut permettre au patron d'investir dans de nouvelles machines mais, surtout, **c'est sur elle que reposent les salaires et les profits**. Et saute aux yeux dès lors "l'affreux dilemme" : dans cette survaleur, le patron préfère t'il donner plus de place aux salaires ou aux profits ? La réponse est sans doute dans la question... C'est bien pourquoi les libéraux s'attaquent depuis 40 ans aux deux versants du salaire total : le net "contenu" (pouvoir d'achat en berne...) et toutes les cotisations, notamment patronales, on va le voir.

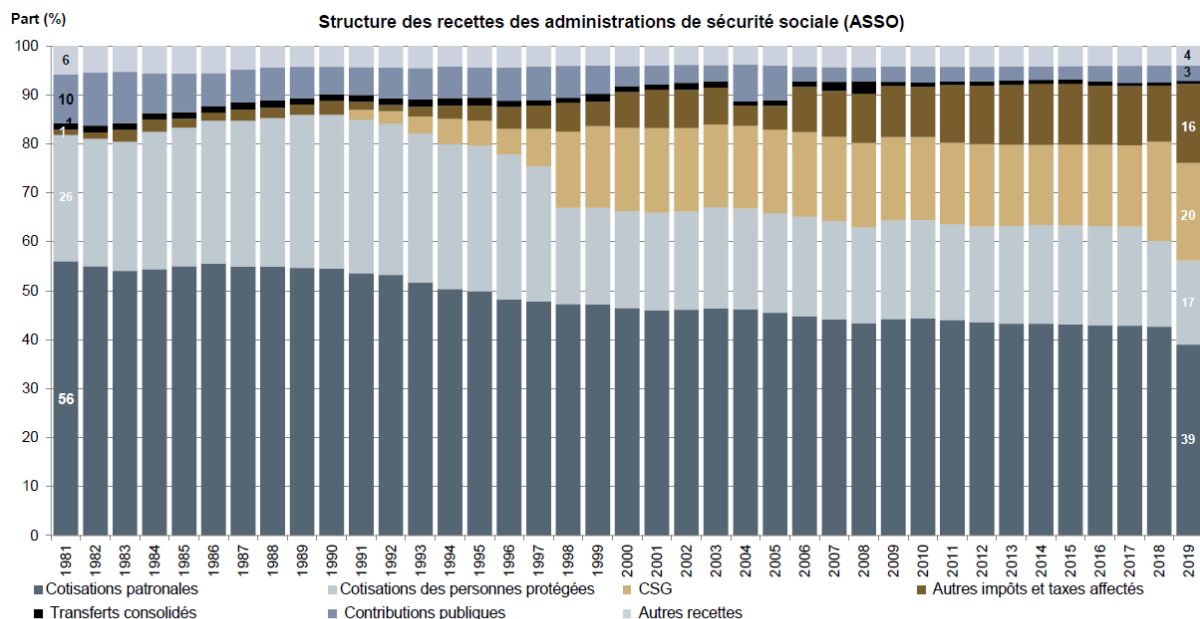
En outre, jusqu'à la réforme de 1967, les caisses de la Sécu étaient gérées par les salariés eux mêmes : en 1945, les cotisations représentaient la moitié du budget de l'Etat, en 1960 autant que le budget du pays ! Tout cela est bien "subversif" dans un système capitaliste : le "montage" français démontre que **les salariés n'ont pas besoin de faire appel au crédit ou à l'assurance privée** (qui alimente des actionnaires) **pour assurer leur protection sociale**. De fait, des sommes colossales échappent au "marché assurantiel" privé, ce qui constitue un enjeu considérable pour les libéraux, les banques et les assurances : privatiser la protection sociale, c'est remettre la main sur ce pactole ! Qu'on songe par exemple à l'obligation que fit Sarkozy en 2008 à des millions de salariés du privé (en fonction de la taille de leur entreprise) de souscrire à une mutuelle santé. Le groupe (privé...) Malakoff-Médéric vit ses "adhérents" augmenter d'un million en deux ans ! Lequel groupe était dirigé (jusqu'en janvier 2021...) par son frère, Guillaume Sarkozy... C.Q.F.D. La souscription à des caisses privées plutôt qu'un "coup de pouce" aux cotisations, en somme. Et, dans le même temps, le taux de remboursement des prestations sociales ne cessait, déjà, de baisser.

Affaiblir l'Etat est l'autre crédo des "réformateurs" libéraux. Baisser les impôts, c'est baisser les prestations de l'Etat. En créer de nouveaux, se substituant aux cotisations sociales (CSG et CRDS), c'est d'une part rogner la part des cotisations dans le salaire total, d'autre part non seulement détourner le rôle de l'impôt "à la française" (les investissements dans des structures collectives) mais également s'immiscer "de droit" dans la gestion de la Sécu (puisque l'impôt est d'Etat). Et c'est ainsi que naît en 1996 (sous Juppé, bien chahuté par un vaste mouvement social en décembre 1995 mais pas assez, la preuve...) l'annuel Plan de Loi de Finance de la Sécurité Sociale (PLFSS) mais aussi, pour rappel, la CRDS (Juppé, aussi). Désormais, l'Etat impose un cadre budgétaire à la Sécu, un organisme qui ne lui appartient pas !

Avec les magnifiques résultats que l'on sait : non seulement on a assisté au déménagement du monde industriel - notamment pharmaceutique - vers l'Asie. Mais la crise du COVID, précédée par les mobilisations tenaces des personnels des urgences hospitalières, précédée par une autre aussi alarmante de la part des personnels des EHPAD, a montré l'asphyxie et l'incroyable fragilité de notre système de santé. 25 ans de PLFSS, de "culture du résultat", de "politique de la performance", où l'on n'a cessé de supprimer personnels et lits dans les hôpitaux, voire des établissements entiers comme de très nombreuses maternités. L'Etat en principal acteur du sabotage de la protection sociale. Et ça continue en ce moment même : alors que la crise sanitaire engendre une envolée des pathologies de nature psychologique, des centaines de lits fermeront cette année dans les établissements psychiatriques. Tout rapport avec l'état de la Justice en France ou de l'Education Nationale serait évidemment déplacé.

Revenons à la note qui motive cet article. Qu'y apprend-on ? Le graphique ci-dessous (page suivante) résume fort bien ce qui vient d'être dit : En 1981, les cotisations sociales représentaient 82% des recettes de la Sécu (56 % employeurs, 26% salariés), le reste provenant surtout de contributions publiques (10%). En 2019, cette part n'est plus que de 56 % (39 % employeurs, 17 % salariés). La part des impôts (CSG, et CRDS) mais aussi des taxes (TVA sur les alcools et cigarettes,

principalement) est passé de 1 % à 36 % ! Ce graphique est global, comprend les fonctions publiques, les professions libérales et le secteur privé; c'est pourquoi son titre parle **des** administrations de la Sécurité Sociale (ASSO).

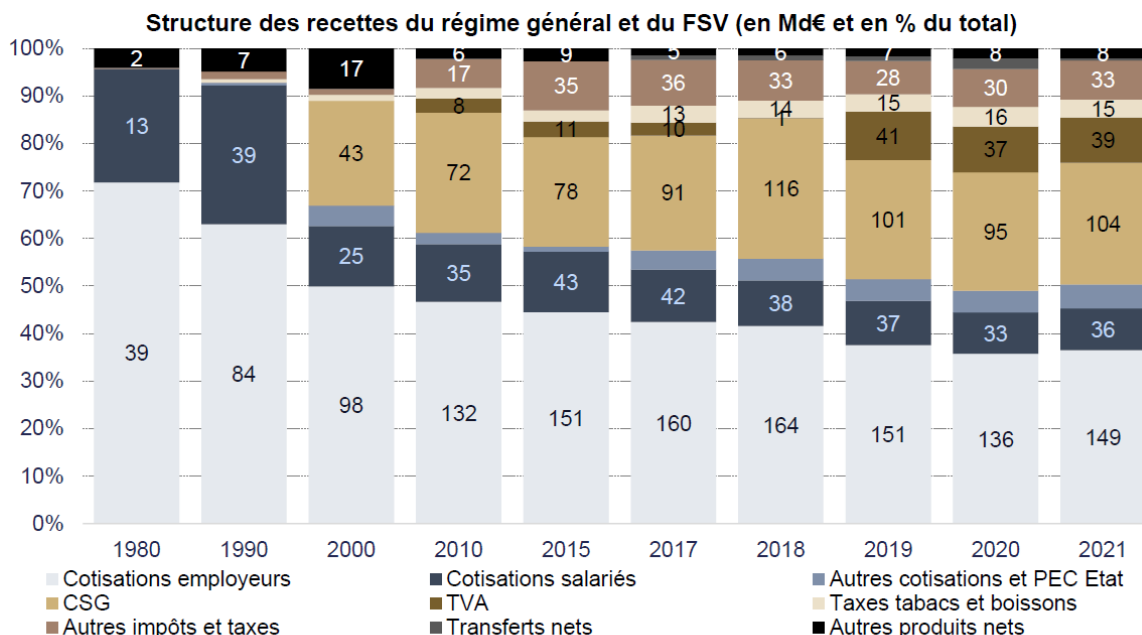


Si l'on se penche maintenant, comme le fait ce second graphique (page suivante), sur le **régime général**, c'est-à-dire le régime des **salariés du privé**, majoritaires parmi les salariés, l'évolution est encore plus spectaculaire. Il convient de rappeler que les cotisations patronales sont non seulement gelées en pourcentage depuis 1979 mais que, depuis les années 1990, les employeurs bénéficient d'une batterie conséquente d'exonérations de cotisations qui ont été compensées (en partie) par l'impôt.

Le graphique montre à la fois la valeur en milliards d'euros de chaque type de recette, mais également le pourcentage de chaque type (hauteur de chaque couleur dans une barre du graphique). Constat connu : les recettes de la Sécu n'ont cessé de croître : elles étaient d'un peu plus de 54 Mds en 1980, elles devraient atteindre 400 Mds en 2021. Mais ce sont surtout les pourcentages qui sont révélateurs, résumés dans ce tableau, plus lisible que le graphique :

année	Cotisations employeurs en %	Cotisations salariés en %	Total des cotisations dans le financement de la Sécu en %	Total des impôts et taxes dans le financement de la Sécu en %	Autres revenus en %
1980	73	24	97	1	2
2021	36,5	9	45,5	48	6,5

Ainsi, en 40 ans, alors que les cotisations représentaient la quasi intégralité des recettes de la Sécu, celle-ci n'en représentent même plus la moitié alors que les impôts et taxes frôlent les 50 % ! Le cours de l'inversion de la nature des recettes est donc déjà au milieu du gué !



Déconnecter la protection sociale du salaire, voilà une affaire bien engagée ! Elle est désormais financée à hauteur de 191 Mds d'€ par des impôts qui grèvent d'autant l'investissement public (hôpitaux, EHPAD, crèches, écoles et autres infrastructures, embauche de fonctionnaires...). Les "réformateurs" se font tout à la fois les "appauvrisseurs" de l'Etat et des services publics et pourfendeurs du modèle original français de protection sociale : la Sécu. Pourfendeurs, au travers des mêmes "réformes", du salaire : certes les salaires nets accusent, en euros courants, une baisse de pouvoir d'achat continue ; mais c'est aussi, on le voit ici, la baisse de moitié des cotisations qui engendre largement le recul de la part des salaires dans le PIB. Et cet argent "libéré" en faveur des employeurs, notamment, a-t-il créé de l'emploi ? Chacun connaît la réponse.

"Baisser les charges" comme le martèle le MEDEF (et le CNPF avant lui) est donc avant tout une offensive idéologique. La "baisse" est déjà de moitié pour les cotisations employeurs sur 40 ans et n'a profité ni à l'embauche, ni à l'investissement. Elle a par contre encore enrichi les plus riches, par transfert vers les dividendes. Elle conduit inexorablement à la privatisation de la protection sociale, par son assèchement planifié. Qu'on songe à la réforme des retraites prônée l'an dernier : même F. Fillon avait indiqué que le but non avoué d'un système par points était la baisse des pensions. Laquelle inciterait inévitablement chacun à s'interroger sur l'opportunité de souscrire à une complémentaire de retraite. Privée, bien sûr...

Nous avons tout intérêt à renouer avec la maîtrise et la promotion (et non la défense) du modèle français de protection sociale. Il est plus que jamais viable, comme il le fut en 3 mois en 1945, car il est redistributif, échappe à tout parasite accumulateur sur le dos d'autrui. On peut augmenter sans peine les cotisations, salariés et employeurs, en revalorisant le salaire total, simplement en travaillant au rééquilibrage salaire total / profits : la France, championne européenne - voire mondiale certaines années - de redistribution de dividendes depuis 2014 peut tout à fait se le permettre ! Redécouvrir en somme l'esprit des promoteurs de la Sécu de 1945.

Pour le SNUipp 30, Christian Cam le 15 mars 2021

(1) **Haut Conseil du Financement de la Protection Sociale**. Note de février 2021 téléchargeable ici : <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/278689.pdf>